



RAPPORT ANNUEL 2016-2017

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSDGS)

Rôle et Mandat du CCSEHDAA

Selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), chaque commission scolaire a l'obligation d'instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) (article 185, LIP 2016).

Le CCSEHDAA contribue à l'amélioration des services éducatifs destinés aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en donnant son avis à la commission scolaire sur :

- La politique d'organisation des services éducatifs aux EHDA
- L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves
- L'application du plan d'intervention d'un EHDA

(Article 187 de la LIP, 2016)

En somme, notre comité s'intéresse à tout ce qui touche les services aux EHDA, il est attentif aux préoccupations des parents et vise à collaborer avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) vers une offre de services éducatifs qui répond aux besoins des EHDA.



Mot de la Présidente

Chers membres, collaborateurs et parents,

L'année scolaire 2016-2017 fut ma première année à titre de présidente du CCSEHDAA. J'ai pu constater le travail accompli et les efforts déployés par la communauté éducative pour offrir des services éducatifs aux EHDAA. Je salue et remercie tous ceux et celles qui, au quotidien, se préoccupent de faire évoluer nos enfants dans un environnement scolaire répondant à leurs besoins en matière d'apprentissage et de réussite éducative.

Cette année, j'ai aussi entendu les préoccupations et inquiétudes des parents face aux difficultés vécues par leur enfant à l'école. Ces parents verbalisent le besoin de collaborer avec le personnel scolaire afin de trouver des solutions adaptées aux besoins des EHDAA. De plus, lorsque j'ai participé à la consultation publique sur la réussite éducative menée par le gouvernement provincial, les enseignants ont clairement verbalisé qu'ils se sentent souvent mal outillés pour identifier les problématiques spécifiques des EHDAA et pour répondre adéquatement aux besoins de ces élèves, particulièrement face à l'augmentation des EHDAA et à leur intégration en classe régulière.

Je crois que l'engagement parental ainsi que la collaboration et la concertation avec le personnel scolaire et les divers partenaires sont essentiels pour faire de l'expérience éducative une réussite pour TOUS les élèves. Cette perspective a nourri mes réflexions et actions en tant que présidente du CCSEHDAA cette année. J'ai aussi eu la chance d'être appuyée par des membres du CCSEHDAA engagés et motivés.

Nous avons entrepris un certain nombre de travaux cette année et ce rapport annuel en fait état. Un des principaux objectifs était de clarifier les fonctions du comité ainsi que les obligations de la commission scolaire envers le comité. J'espère que ce travail permettra au comité d'exercer pleinement son rôle consultatif dans le futur et j'espère que ce travail permettra d'établir une structure de collaboration encore plus fluide entre le comité et la CSDGS.

J'aimerais remercier tous les membres du CCSEHDAA ainsi que les organisations qu'ils représentent. Merci pour votre engagement et votre participation active aux travaux du comité. Merci de l'intérêt que vous portez aux besoins éducatifs des EHDAA.

Priscilla Lam Wai Shun
Présidente 2016-2017 du CCSEHDAA

Composition du CCSEHDAA

La composition du comité est établie selon les dispositions de l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique (Loi 180). À la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le CCSEHDAA est composé de :

- 10 parents d'élèves HDAA, désignés par le comité de parents;
- 3 parents substitués avec droit de vote lors de remplacement;
- 2 représentants des enseignants désignés par leur association;
- 2 membres du personnel professionnel non enseignant désignés par leur association;
- 1 membre du personnel de soutien désigné par son association;
- 2 représentants d'organismes qui dispensent des services à ces élèves;
- 1 représentant des directions d'école désignée par le directeur général;
- Le directeur général ou son représentant, sans droit de vote.

Parmi les parents d'élèves HDAA, un commissaire-parent EHDAA est désigné ainsi qu'un représentant et un substitut du CCSEHDAA pour siéger au comité de parent.

Composition du CCSEHDAA pour l'année 2016-2017

Les élections se sont tenues à la première réunion, soit celle du 28 septembre 2016. Voici les membres qui ont siégé au CCSEHDAA cette année:

Représentants parents pour les niveaux préscolaire et primaire :

- Véronique Lachapelle
- Priscilla Lam Wai Shun
- Andrée Morin
- Marie-Claude Trudel
- Edwin Villegas (substitut)

Représentants parents pour le niveau secondaire :

- Lise Bissonnette
- Sylvianne Drouin
- Julie Monette
- Francine Rocque (jusqu'au 26 octobre 2016)
- Mme Hanane Arkartit (substitut devenue membre votant le 15 février 2017)

Représentants parents des élèves desservis à l'extérieur de la commission scolaire :

- Tommy Gaulin
- Marie-Josée Aubin

Représentants des enseignants :

- Sophie Paquette
- Francis Paquin

Représentant des professionnels du réseau scolaire :

- Roch Gosselin

Représentant du personnel de soutien :

- Véronique Couture

Représentants d'organismes :

- Martine Ouvrard (Association québécoise de la dysphasie - Région Montérégie)
- Joëlle Côté (Mouvement action découverte)

Représentant des directions d'école :

- Maryse Girard

Représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

- Isabelle Forget

Commissaire-parent EHDAA :

- Tommy Gaulin

Représentant CCSEHDAA au comité de parents :

- Véronique Lachapelle
- Tommy Gaulin (substitut)

Déléguée parent EHDAA à la FCPQ :

- Marie-Josée Aubin

Officiers du conseil exécutif :

- Présidente - Priscilla Lam Wai Shun
- Vice-présidente - Lise Bissonnette
- Secrétaire - Marie-Claude Trudel

Réunions du CCSEHDAA 2016-2017

Le comité a tenu 8 réunions régulières et une réunion extraordinaire de septembre 2016 à mai 2017. Le quorum a été atteint pour toutes les réunions de l'année.

Principaux dossiers et sujets traités

- Annonce en début d'année à l'effet que la CSDGS obtient le financement requis pour construire une nouvelle école spécialisée à vocation régionale pour les enfants handicapés. Le comité accueille cette nouvelle avec enthousiasme et s'intéresse à l'évolution de ce dossier.
- Révision et adoption de la régie interne du CCSEHDAA. Ce document fait état de l'ensemble des règles de fonctionnement de notre comité et facilite la conduite des réunions.
- L'an dernier, le comité a déposé une recommandation concernant l'ajout des services d'ergothérapie à l'offre de services professionnels au sein de la commission scolaire. Cette recommandation n'a pas été retenue par le conseil des commissaires. Toutefois, une formation sur le développement neurosensoriel a été offerte par une ergothérapeute aux enseignants de classes GAER cette année.
- Clarification des fonctions du comité et des obligations de la commission scolaire envers le CCSEHDAA.
- Révision du budget annuel du CCSEHDAA.
- Discussion sur la possibilité d'une soirée d'information pour les parents sur la scolarisation des EHDAA à la CSDGS.
- Identification des partenaires de la région et des ressources externes qui offrent du support et des informations pertinentes à la scolarisation des EHDAA.
- Élaboration du premier rapport annuel du CCSEHDAA de la CSDGS.

Présentations offertes par des représentants de la commission scolaire au CCSEHDAA

Les sujets suivants ont fait l'objet de présentations de la part de représentants du service de l'organisation et de l'adaptation scolaire lors des réunions du comité :

- Présentation des groupes adaptés au niveau primaire par Mme Isabelle Forget, coordonnatrice à l'adaptation scolaire;
- Présentation des groupes adaptés au niveau secondaire par Mme Céline Riopel, conseillère pédagogique en adaptation scolaire;
- Répartition des ressources en orthophonie et en psychologie par M. Daniel Bouthillette, directeur de l'adaptation scolaire.

Nous souhaitons remercier ces représentants d'avoir partagé ces informations avec les membres du comité. Le comité y voit là le signe d'un rapprochement certain entre le CCSEHDAA et la CSDGS.

Soirée d'information pour les parents

Dans le souci d'informer et d'outiller les parents, le CCSEHDAA, en collaboration avec la CSDGS, a offert une soirée d'information sur le Plan d'Intervention. Cette soirée a eu lieu le 12 octobre 2016 au siège social de la CSDGS. Environ 60 parents ont assisté à cette soirée.

Lien avec le Comité de Parents

Le CCSEHDAA est très lié au Comité de Parents. Le commissaire EHDAA ainsi que le représentant CCSEHDAA élu et son substitut assistent à toutes les réunions du Comité de Parents. Le commissaire EHDAA siège aussi sur le Conseil exécutif du Comité de Parents. Cette année, le Comité de Parents a contribué financièrement aux activités de formation pour les membres du CCSEHDAA.

Activités des membres

Mme Drouin, Mme Rocque, Mme Aubin et M. Villegas ont assisté au colloque annuel pour les parents de l'Institut des Troubles d'Apprentissage à Montréal le 5 novembre 2016. Mme Aubin a assisté au forum des parents EHDAA le 18 février 2017 organisé par la FCPQ à Québec. Mme Paquette, Mme Trudel et Mme Girard ont participé au congrès annuel de l'Institut des Troubles d'Apprentissage qui a eu lieu du 22 au 24 mars 2017. Mme Aubin et M. Villegas ont assisté au colloque national de la FCPQ le 3 juin 2017. Ces activités permettent aux membres de mieux comprendre les difficultés vécues par les EHDAA ainsi que les stratégies éducatives prônées pour répondre aux besoins des EHDAA. Les participants ont eu l'occasion de partager l'information recueillie avec les autres membres du comité lors des réunions régulières du comité.

Prix bénévole CCSEHDAA

Chaque année, le CCSEHDAA tient à souligner l'engagement d'une personne ou d'un groupe de personnes qui s'impliquent bénévolement auprès des EDHAA dans nos milieux scolaires. Un prix de reconnaissance a été remis à M. Bruno Devost pour son implication bénévole auprès des jeunes de l'organisme BENADO. Ce prix lui a été remis à la soirée des bénévoles du Comité de Parent le 19 avril 2017.

Consultations

La CSDGS n'a soumis aucun dossier de consultation au CCSEHDAA cette année.

Recommandations du CCSEHDAA à la commission scolaire

Conformément à l'article 187 de la loi sur l'instruction publique, le CCSEHDAA a entre autres pour fonction de donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux EHDAA et sur l'affectation des ressources financières à ces élèves. Le CCSEHDAA souhaite ainsi être consulté de façon plus régulière pour tout sujet lié aux services offerts aux EHDAA à la CSDGS. Le CCSEHDAA a donc soumis une recommandation à l'effet que le comité aimerait obtenir un calendrier de consultation en début d'année scolaire. Cette recommandation (CCSEHDAA #01-17) a été déposée à la plénière du conseil des commissaires le 6 juin 2017.

Le CCSEHDAA a aussi soumis une recommandation spécifique de révision de la politique de l'organisation des services éducatifs aux EHDAA à la CSDGS. Cette recommandation (CCSEHDAA #02-17) a été déposée à la plénière du conseil des commissaires le 6 juin 2017. La politique actuelle datant de 2001, le comité croit que la mise à jour de cette politique est de mise, particulièrement dans le contexte de l'adoption de la loi 105 et du dévoilement imminent de la Politique nationale de la réussite éducative.

Mot de la fin

Des défis en milieu scolaire, il y en a tous les jours. C'est en continuant de travailler tous ensemble (parents, personnel scolaire, commission scolaire, collaborateurs externes, etc.) que nous pourrons relever le défi de continuellement améliorer les services éducatifs offerts aux EHDAA dans nos milieux scolaires.

L'implication parentale est nécessaire et souhaitée pour mieux comprendre les difficultés vécues par nos jeunes et apporter des pistes de solution pour améliorer les services éducatifs offerts aux EHDAA. L'adoption récente du projet de loi 105 (modifications à la loi sur l'instruction publique) vient confirmer que l'implication parentale est nécessaire à tous les niveaux de l'organisation scolaire. Nous invitons donc les parents à s'impliquer dans le CCSEHDAA en tant que membre ou en assistant aux réunions.

Encore une fois, merci à tous pour votre collaboration.